

Objet : Décision du représentant du pouvoir adjudicateur d'attribuer l'accord-cadre de fournitures courantes et de services relatif au contrôle technique réglementaire des installations des bâtiments de l'HD 13 et de ses annexes - relance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.3221-11,

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la délibération n° 9 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 16 avril 2015 donnant notamment en vertu de l'article 3221-11 du Code général des collectivités territoriales délégation de compétence à Madame la Présidente du Conseil Départemental en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté n°2018-003 du 20 juillet 2018 donnant délégation de fonction en matière de marchés publics et de délégations de service public à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Conseiller Départemental du Département des Bouches-du-Rhône,

Vu la réunion de la Commission d'appel d'offres en date du 12 mars 2020,
Au bénéfice des considérations figurant dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

La Commission d'Appel d'Offres consultée,

DECIDE :

Article 1 :

Conformément aux conclusions du rapport d'analyse des offres, il est proposé aux membres de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer l'accord-cadre portant sur le contrôle technique réglementaire des installations des bâtiments de l'HD 13 et de ses annexes à la société **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**, pour un montant de 155 355€ HT soit 186 426€ TTC (pour la partie à prix global et forfaitaire) et pour un montant minimum de 12 000€ HT et un montant maximum de 60 000€ HT (pour la partie à prix unitaires) pour une durée de 4 ans ferme.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes habituelles.

Fait à Marseille, le **12 MARS 2020**

Pour la Présidente du Département des Bouches-du-Rhône
et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué
aux marchés publics et délégations de service public

Jean-Marc PERRIN

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20200408-20_00329-CC
Date de télétransmission : 04/05/2020
Date de réception préfecture : 04/05/2020